

Bien installé, Bien sécurisé, Bien accompagné.

Offres Bouquet



Services à la carte



Offres Sérénité



Aide ménagère

Complément d'évaluation et conditions particulières 2024

Secteur Argenteuil-Colombes-Vallée de Montmorency-Plaine de France

Les présentes conditions particulières ont pour objet de préciser les modalités spécifiques de la prestation d'aide ménagère, réalisée par notre agence Argenteuil-Colombes.

Cadre de la prestation

Ce service s'adresse à tous les particuliers, sans condition notamment d'âge.

Les interventions d'aide ménagère concernent les tâches courantes d'entretien d'un domicile qui se trouve dans un état général correct : entretien courant des sols, hygiène de la cuisine et des sanitaires, linge, vaisselle, petit rangement...

L'intervention peut aussi inclure, de façon accessoire, une promenade à pied dans le quartier. Si des achats sont réalisés à l'occasion de cette promenade, ils sont limités à un sac porté à une seule main et ne contenant pas de boissons.

Services connexes

Si les tâches demandées dépassent l'entretien courant (intervention consacrée essentiellement aux vitres, lessivage des moquettes, nettoyage approfondi des intérieurs ou des hauts de meubles, grand nettoyage...), ou le bénéficiaire de l'intervention a des exigences spécifiques, nous pouvons bien entendu intervenir même avec ces particularités ! Commandez à l'avance une « intervention spécialisée » par téléphone (01 34 34 06 46) ou par e-mail (missions@agedor-argenteuil.com), mais pas auprès de l'intervenant. Un tarif spécifique est alors applicable.

Certaines de ces situations (notamment débarras, parasites, syndrome de Diogène, préparation de déménagement, lessivage des murs et plafonds...) dépassent le cadre législatif des Services à la Personne et nous pouvons alors nous coordonner avec un partenaire spécialisé dans ces problématiques (non éligible aux avantages fiscaux) ; consultez-nous pour plus de précisions sur ces questions complexes.

Les interventions d'aide ménagère peuvent être couplées avec nos autres services, chacun ayant ses propres modalités (nous consulter) :

- livraisons de courses (pas d'échange d'argent liquide)
- accompagnement véhiculé toutes distances (proposé aux personnes âgées, dépendantes, protégées, ou en situation de handicap)
- assistance administrative, bricolage, jardinage...

Ces différents services doivent être mis en place séparément ; les demandes ponctuelles ou récurrentes sont à faire auprès d'Age d'Or Services par téléphone (01 34 34 06 46) ou par e-mail (missions@agedor-argenteuil.com), mais pas auprès de l'intervenant. Ils sont facturés selon leurs modalités propres, et pas au tarif « aide ménagère ».

AGE D'OR SERVICES – Argenteuil-Colombes-Vallée de Montmorency

01 34 34 06 46 – missions@agedor-argenteuil.com

3 rue Verte – 95100 Argenteuil - SARL DB Services au capital de 80.600 € - Siret 429 127 400 00035
Autorisation du Conseil départemental du Val d'Oise - Déclaration SAP/429127400 – FINISS 950038976

www.agedorservices.com

Modalités pratiques

Les missions d'aide ménagère récurrente doivent faire l'objet d'une évaluation suivie d'un devis-contrat, qui doit être approuvé par écrit ou par signature électronique. Il mentionne la régularité des interventions (par exemple : « deux interventions par semaine d'une durée moyenne de trois heures »). Age d'Or Services intervient en mode « prestataire » et le contrat n'est donc pas lié à un intervenant spécifique.

Un cahier de liaison électronique est proposé sur notre intranet Dôme et permet la transmission d'informations vers la famille et les autres services intervenant au domicile. Tous les besoins d'évolution de la mission, ou de modifications ou de suspensions d'interventions doivent être transmis à Age d'Or Services par téléphone (01 34 34 06 46) ou par e-mail (missions@agedor-argenteuil.com), mais pas auprès de l'intervenant, afin d'être efficacement retransmis aux différents intervenants amenés à se succéder sur la mission.

Les produits et matériels nécessaires à l'intervention sont fournis par le bénéficiaire. S'ils doivent être fournis par Age d'Or Services, ils vous sont alors refacturés.

Tarif et facturation

Les temps d'intervention sont mesurés à la minute près selon le système de télégestion/géolocalisation intégré au téléphone mobile de l'intervenant, qui relève les heures réelles de début et de fin d'intervention. Ces temps d'intervention sont intégralement facturés, avec un minimum de facturation de une heure par intervention. Ils comprennent tous les temps passés par nos intervenants à la disposition du bénéficiaire, y compris les temps passés hors de sa présence tels que courses et attentes (y compris attentes pour un bénéficiaire qui n'est pas disponible malgré les horaires qui avaient été convenus).

Plusieurs possibilités de prise en charge (APA, CNAV, assurances, mutuelles...) existent. Dans ce cas, vous ne réglez pas la partie de notre intervention qui est prise en charge par l'organisme, selon ce qui est indiqué sur la notification de plan d'aide. Consultez-nous pour la mise en place d'une prise en charge et pour les tarifs spécifiques qui sont éventuellement applicables selon votre situation.

Aide ménagère classique Première heure au forfait Heures suivantes au prorata temporis Du lundi au vendredi, de 09h à 18h, hors jours fériés Bénéficiaires APA et PCH Val d'Oise : nous consulter pour les tarifs conventionnés	31,45 € première heure (28,59 HT – TVA 10%) (soit 15,73 € après crédit d'impôt) 28,45 € heures suivantes (25,86 HT – TVA 10%) (soit 14,23 € après crédit d'impôt)
Interventions spécialisées Au prorata temporis	44,69 € par heure (40,43 HT – TVA 10%) (soit 22,35 € après crédit d'impôt)
Frais de protection sanitaire (gants, masques...)	Courante : 0,50 € forfaitaire (0,45 € HT – TVA 10%) Intégrale : 4,00 € forfaitaire (3,63 € HT – TVA 10%)
Tarif samedis et fêtes	+10 %
Tarif dimanches et nuits	Non disponible

Extrait du barème général des prix unitaires au 01/01/2024, valable jusqu'à parution du nouveau barème ou augmentation légale du SMIC. Prestations réservées aux particuliers, régies par les conditions générales de vente et le règlement de fonctionnement d'Age d'Or Services.

Prix TTC avant crédit d'impôt de 50%, dans les limites et plafonds de l'article 199 sexdecies du CGI. Crédit d'impôt non applicable aux résidents en EHPAD et domiciles non privatifs. Avance immédiate de crédit d'impôt possible sauf si financement APA ou PCH : nous consulter avant la première intervention.

Facture détaillée établie mensuellement. Règlement comptant, en fin d'intervention, par virement, prélèvement ou e-CESU.

Lu et approuvé par le bénéficiaire :

Le A